

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président  
**Date de la convocation :** 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Stéphanie BERNARD

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

DISSOLUTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE THIERS

*Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de l'EPIC Office de Tourisme de Thiers et notamment l'article 17 intitulé « Durée et dissolution » prévoyant que la dissolution de l'EPIC est prononcée par délibération du Conseil Communautaire de Thiers Communauté conformément à l'article R133-18 du code du tourisme et indiquant que le résultat de la liquidation doit être porté à un compte rattaché au budget de Thiers Communauté ;

**Vu** l'arrêté 16-02853 prononçant la fusion des Communautés de Communes Entre Allier et Bois Noirs, de la Montagne Thiernoise, du Pays de Courpière et de Thiers Communauté, et substituant ainsi de droit la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne aux anciennes Communautés de Communes.

**Considérant** la décision du Conseil d'Administration de l'EPIC du 24 juin 2019 d'affecter le résultat à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et de procéder à la dissolution du budget 2018 de l'Office de Tourisme.

Le rapporteur informe l'assemblée que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'étant substituée de droit à Thiers Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la clôture du budget ayant laissé apparaître un excédent de fonctionnement de 4 692.29 €, qui a, d'ores et déjà, été transféré à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Conformément à la loi Notre (article R133-18 du code du tourisme) qui impose un seul Office de Tourisme par Communauté de Communes, et aux statuts de l'EPIC, il convient de procéder à la dissolution de l'EPIC par délibération du Conseil Communautaire.

Pour mémoire, le personnel et les biens ont déjà fait l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le la dissolution de l'EPIC Office de Tourisme de Thiers ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 52	Représentés : 4	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52</b>	Pour : 52	Contre :	
Abstentions : 4			
T. DEGLON – J. MALOCHET – B. GENEIX – F. LAÏD			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

